

*Initiatives parlementaires*

environnementales. Et dès ce moment, un nombre grandissant de duplications et de chevauchements sont apparus, d'ailleurs. Ceux-ci se perpétuent et s'aggravent depuis l'élection du gouvernement libéral actuel qui tente de centraliser la prise de décision à Ottawa, n'en déplaise à mon confrère de Glengarry—Prescott—Russell. La vérité n'est pas toujours facile à entendre, mais enfin.

De plus en plus on constate que le gouvernement actuel, malgré ce qu'il dit, cherche à centraliser et concentrer davantage les pouvoirs à Ottawa. Dans un régime fédéral, il y a nécessairement partage des compétences. Mais au Canada, ce partage est souvent source d'inefficacité. Au moment où l'on se parle, le fédéral doit conclure des ententes administratives avec les provinces. Cette situation a pour seul effet de brouiller les cartes et de faire en sorte qu'il est très difficile d'identifier le véritable responsable lorsqu'une politique ne porte pas fruit. Doit-on blâmer le fédéral qui a conçu les normes, ou le provincial qui a ses défauts peut-être au niveau de l'application de ces mêmes normes?

De plus, puisque le Canada soutient qu'il a juridiction dans certains domaines de l'environnement à cause du prétendu intérêt national, cela veut dire qu'il est en mesure de conclure des ententes internationales et de trouver des solutions globales avec ses partenaires. Pourquoi alors les provinces et un éventuel Québec souverain ne pourraient-ils pas faire de même et s'entendre entre eux et avec les autres?

L'inefficacité d'un système où le responsable est mal identifié et la perte d'énergie engendrée par les chevauchements n'est certes pas la garantie d'un développement durable. D'ailleurs, il n'est pas pensable, dans le système fédéral actuel, de garantir un quelconque développement durable puisque le gouvernement à Ottawa semble avoir une propension constante à centraliser les pouvoirs et à se mêler des affaires qui relèvent uniquement des provinces.

Malgré le souci réel que l'on doit apporter à l'égard de l'environnement, le Québec n'est pas prêt à ce qu'une fois de plus le gouvernement fédéral s'ingère dans une sphère d'activités qui ne lui revient pas. La compétence en matière d'eaux usées municipales relève d'une façon nette, claire et précise des provinces et aux municipalités.

Le Bloc québécois se prononce contre cette motion, non pas parce qu'il est contre la protection de l'environnement, et je voudrais quand même souligner les bonnes intentions du député de Comox—Alberni. Je disais donc que le Bloc se prononce contre, pas parce qu'il est contre le principe de la protection de l'environnement, mais bien parce qu'il pense que l'environnement est mieux protégé lorsque chaque gouvernement s'occupe des problèmes dont il est responsable, de telle manière qu'il puisse établir des priorités qui auront un véritable sens et, par conséquent, une véritable efficacité également.

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.):** Monsieur le Président, il me fait plaisir moi aussi de prendre la parole cet après-midi dans ce débat sur la motion M-425.

Nonobstant ce qu'on vient d'entendre, et je ne suis pas sûr que la motion soit si importante dans une certaine mesure, il faut dire que les propos qu'on vient d'entendre ne reflètent pas ce que je qualifierais comme étant la vérité.

[Traduction]

Premièrement, la motion dont la Chambre est saisie dit que le gouvernement devrait appuyer—elle dit bien «appuyer» et non pas «mettre sur pied»—la mise sur pied d'un programme national visant à améliorer le traitement des eaux usées municipales de manière à ce qu'il corresponde à tout le moins aux normes minimales imposées aux installations de traitement primaire. La motion ne parle même pas de l'élaboration d'une norme nationale, comme le prétendait le député du Bloc québécois. Deuxièmement, il est entièrement faux de prétendre, comme l'a fait le député, qu'elle vise autre chose.

• (1740)

[Français]

Deuxièmement, il y a un amendement et je me demande réellement si l'amendement est conforme aux règles. Il doit l'être, puisqu'il a été accepté par la Présidence. Je dois vous dire que l'amendement est «déjointé» du sujet principal parce qu'il parle d'un droit de compensation financière aux provinces. Cela n'a rien à voir avec cela.

La motion a tout simplement pour but d'inviter le gouvernement fédéral à appuyer des initiatives pour qu'on ait un minimum de traitement des eaux usées. C'est tout ce que contient cette motion.

Encore une fois, on a vu le Bloc québécois, aujourd'hui, inventer des choses en cette Chambre et étirer la vérité de façon assez extraordinaire.

[Traduction]

Sir Winston Churchill a déclaré un jour qu'on n'avait jamais dit avec plus d'exactitude le contraire de la vérité. Je présume qu'on pourrait appliquer cela au discours que la Chambre vient d'entendre au sujet de l'intention véritable de la motion.

Je voudrais parler un peu du programme d'infrastructures. Nous recevons des messages contradictoires de la part des députés réformistes à ce sujet. La motion du député de Comox—Alberni invite le gouvernement fédéral à appuyer des programmes d'infrastructures concernant les égouts et des choses du genre. Je dois admettre que les députés réformistes nous envoient des messages contradictoires à ce sujet. À bien y penser, ils nous envoient des messages contradictoires sur pratiquement toutes les questions.

J'ai ici un éditorial du *Citizen* d'Ottawa, de l'édition du 14 août 1994 de la vallée de l'Outaouais, où l'on parle de la position du Parti réformiste au sujet du programme d'infrastructures. Intitulé «Les réformistes chantent le blues», l'article se lit comme suit: «Le Parti réformiste semble adopter un autre air, après avoir préconisé l'amélioration des infrastructures avant les élections.»